

« CONSEIL MUNICIPAL D'ARGENTEUIL », 03/12/12

Au fil des conseils municipaux, vous avez pris l'habitude de nous présenter des délibérations qui s'éloignent des principes républicains. Ceci nous interpelle, et avec nous les citoyens!

En effet, quelle nécessité pour la puissance publique, d'intervenir dans un débat qui concerne la religion et surtout, de l'organiser ? La loi de 1905 que vous citez et interprétez à votre guise, ne saurait être ainsi galvaudée.

Il y a un an, ici même, notre groupe vous interpellait et vous proposait la mise en place d'une journée de la laïcité dans le prolongement de la résolution du Sénat qui instituant une journée nationale de la laïcité et de la cohésion républicaine, avait retenu la date du 9 décembre, date anniversaire de la loi dite du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État.

Nous le savons... et nous devons le combattre, notre société souffre de l'effritement et de la remise en cause progressive de ses valeurs, du cloisonnement plus concret chaque jour entre les communautés ethniques, religieuses, mais, également entre les différents niveaux sociaux.

Égalité des chances, ascenseur social sont des notions en perte de sens.

La laïcité est au premier rang des acquis de la Révolution française.

C'est l'un des rouages qui permettent l'égalité de chacun face à ses droits et à ses devoirs, un rouage essentiel à la définition d'un espace du « vivre ensemble » où les différences sont symboliquement abolies.

La laïcité, comme la République sont aujourd'hui devenues les gardiennes sages et vigilantes des droits et des devoirs fondamentaux de tous et de chacun.

Le principe de l'égalité des droits de l'homme et de ceux de la femme est la problématique majeure, le débat fondamental, qui a ramené la laïcité au cœur de la scène publique.

Liberté religieuse, vestimentaire, d'opinion, égalité des droits et des statuts, le chemin menant à la vérité est difficile à trouver. La laïcité doit être présente partout dans la sphère publique pour limiter les excès et imposer un corpus de règles communes à tous.

Avant de rentrer dans le vif du sujet, il convenait de faire ce bref rappel de notre conception commune de la laïcité.

Pour revenir à notre proposition d'une journée de la laïcité, nous ne demandons pas une journée commémorative supplémentaire, vide de sens, au milieu de nombreuses autres journées commémoratives, mais la volonté de mettre en place un symbole républicain vivant qui, l'espace d'une journée, ni fériée ni chômée, au sein des écoles, des services publics, du monde associatif, interroge enfants, professeurs, chercheurs, politiques, citoyens sur ce qu'est la laïcité, sur ce que doit être et devenir cet espace particulier de respect, de partage, de curiosité, de « vivre ensemble ».

Cette proposition, toujours d'actualité, est un symbole car laïcité signifie, aujourd'hui, transmuter le choc des cultures en richesse des civilisations. L'année dernière, à cette même période, nous avons eu votre accord sur la mise en place de cette journée. Depuis cette date, nous attendons encore et toujours sa mise en œuvre et son contenu.

Nous attendons donc la journée de la laïcité. En lieux et place, vous préférez nous proposer une journée des spiritualités. Vous admettez que la symbolique est forte et remue quelque peu nos consciences.

Cette proposition, tourne le dos aux principes élémentaires fondateurs de la république laïque. En rassemblant, de fait, les trois principales religions monothéistes, qui certes font partie intégrante du paysage

argenteuillais, vous excluez, dans votre exposé des motifs, l'existence d'une spiritualité hors du champ de la religion !

Il existe pourtant une véritable spiritualité issue du champ philosophique entre autre mais là n'est pas l'essentiel, car la spiritualité comme la religion est du domaine strictement privé.

Or, cette conception rappelle étrangement celle d'un « certain » Nicolas Sarkozy qui dans son discours du Latran devenu une référence en la matière redéfinissait la laïcité en France, je le cite : « Dans la transmission des valeurs, l'instituteur ne remplacera jamais le pasteur ou le curé, même s'il est important qu'il s'en rapproche, car il lui manquera toujours la radicalité du sacrifice de sa vie et le charisme d'un engagement porté par l'espérance ! ».

En forme de coup de grâce, il ajoutait : « Dieu est dans le cœur de tout homme ». C'est dire le peu de cas que faisait le président de la République de la laïcité et de ses adeptes introduisant de facto la désormais célèbre

Plus récemment, Manuel Valls, un de vos amis politique, lors de l'inauguration de la grande mosquée de Strasbourg affirmait : « Il est temps que l'islam de France prenne pleinement ses responsabilités et s'organise pour traiter avec l'Etat les vrais problèmes: financement des lieux de culte, formation des imams et des aumôniers (alors que l'islam radical prospère dans nos prisons), carrés confessionnels dans nos cimetières, gestion du pèlerinage à la Mecque... Mon horizon est clair: je veux des aumôniers français, des imams français formés et à terme des financements français ».

A cette occasion, l'actuel ministre de l'intérieur et des Cultes a salué la « spécificité » du droit local d'Alsace-Moselle, qui rend possible le financement des cultes par les collectivités. « Lorsqu'un système fonctionne, qu'il est compatible avec notre République et notre démocratie, il n'y a pas de raison de le supprimer en prétextant l'exception qu'il représente », a-t-il même expliqué.

En fait, comme le fait malheureusement cette délibération, on essaie de nous faire confondre la tolérance et la laïcité en les opposant et en faisant croire que la laïcité serait un dispositif antireligieux faisant obstacle à la tolérance. C'est une erreur, plus, un non-sens.

La laïcité touche l'autorité publique et protège les croyants comme les incroyants. Elle protège également du communautarisme en laissant aux religions la liberté de s'organiser, en jouissant d'un statut juridique qui leur offre la liberté d'expression, mais sans reconnaissance politique. Cette reconnaissance étant réservée aux citoyens et aux élus ! Pour résumer, les différentes religions peuvent se parler, se rassembler et se faire connaître, mais ce n'est pas à la puissance publique de l'organiser...

Là réside notre différence...et elle est de poids... Certes, le Conseil d'Etat, dont vous connaissez la « parfaite » impartialité, notamment en ce qui concerne les décisions portant sur certaines élections à Argenteuil, a, dans des arrêts de 2011 (la date est importante), ouvert la boîte de pandore.

Il a accepté d'ouvrir le financement public, via les baux emphytéotiques et l'organisation du culte par l'autorité publique. C'est une erreur, voire une faute.

Nous attendions d'un gouvernement de gauche et d'un Maire, qui plus est législateur, qu'ils défendent les valeurs laïques dont nous sommes issus et que nous défendons conjointement lorsque nous dans l'opposition !

Nous pensons, et nous ne sommes pas les seuls, à en croire le public nombreux, qu'Il en va de notre crédibilité à tous !

Vous l'aurez compris, nous ne soutiendrons pas cette délibération que nous considérons comme une intrusion dans la liberté d'organisation du culte, avec pour conséquences, un pas dans l'organisation d'un communautarisme religieux et une approche qui ne fait pas du commun, mais une addition des communautés au risque de fractionner la cité.

Pour terminer, Monsieur le Député-maire, premier magistrat de notre ville, que ferez-vous lorsque l'association Civitas dont le siège se trouve à Argenteuil, connue sans doute par certains membres de notre assemblée, qui s'est récemment illustrée, de manière lâche et virulente, dans sa prise de position contre le mariage des homosexuels, viendra s'inviter à la table des rencontres entre religions, que vous souhaitez mettre en place ce soir ?

Enfin, au nom du groupe Communiste et républicain, je réitère solennellement la demande d'organisation à Argenteuil, comme c'est le cas dans de nombreuses communes et collectivités territoriales, la journée de la laïcité... à l'exemple de ce qui fut fait en 2011 dans le cadre de notre université inter-âge. Et j'en appelle au nom de notre groupe à ce que ce projet soit abandonné ! Je vous remercie. »

Marie-José CAYZAC